

Paris, le 11 JAN. 2024

SGAPP – Secrétariat général aux politiques publiques
Affaire suivie par : Mission ville
Mél. : pref-mission-ville@paris.gouv.fr

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

À

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets régional des crédits de la politique de la ville pour l'année 2024

P.J. :

- Liste des QPV franciliens (précisant les QPV PRIJ)
- Guide d'utilisation de la plateforme dématérialisée Dauphin pour déposer un projet
- Appel à projets 2024 pour le déploiement du plan de formation « valeurs de la République et laïcité » en Ile-de-France
- Appel à projets 2024 de l'opération « *C'est mon Patrimoine !* » Ile-de-France

Au 1^{er} janvier 2024, la politique de la ville constitue un enjeu majeur en Ile-de-France avec 298 quartiers ciblés (liste ci-jointe), contre 272 auparavant. Les crédits spécifiques qui y sont consacrés, relevant du programme 147, sont pour l'essentiel délégués aux Préfets de département et s'inscrivent localement dans les orientations fixées dans le cadre des contrats de ville franciliens.

A l'échelle régionale, une enveloppe dédiée à la politique de la ville vise à soutenir des organismes qui concourent au déploiement des chantiers prioritaires portés à ce niveau, relevant principalement de l'emploi, de l'éducation, de la culture et de la santé. Des actions d'envergure régionale ou interdépartementale à destination des QPV franciliens, en particulier déployées par des acteurs associatifs, sont éligibles à un soutien financier de l'Etat au niveau régional, afin de réduire les inégalités et d'avoir un réel impact sur la vie des habitants de ces quartiers.

De plus, dans le cadre de cet appel à projets 2024, une attention particulière sera portée aux actions en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques afin de favoriser l'implication des habitants et en particulier des jeunes à cet événement.

Ainsi, pour l'année 2024, l'appel à projets régional est lancé principalement autour des priorités d'intervention suivantes :

- 1- l'emploi et en particulier l'insertion professionnelle des jeunes dans le cadre du plan régional pour l'insertion de la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ) : les porteurs de projets veilleront à proposer des actions en direction des QPV concernés par le PRIJ. Il importe que l'intervention des opérateurs soutenus au niveau régional se traduise par la prise en charge de jeunes dans le cadre des groupes opérationnels locaux et par des sorties positives en emploi ou en formation qualifiante.

- 2- l'éducation : les crédits de la politique de la ville sont mobilisés en particulier pour le programme des cordées de la réussite (qui font l'objet d'un appel à projets spécifique en partenariat avec l'Education nationale et la Région Ile-de-France publié courant mars), mais également sur des actions de lutte contre le décrochage scolaire et de soutien à la parentalité dans les quartiers de la politique de la ville.
- 3- la culture : l'objectif poursuivi est de favoriser l'accès à la culture des personnes qui en sont les plus éloignées. Sont prioritairement concernés par cet axe les projets déjà existants relevant des jumelages culturels entre des établissements publics et des quartiers de la politique de la ville, dont les actions se poursuivent en 2024. En outre, l'opération 2024 « *C'est mon Patrimoine!* » en partenariat avec la DRAC Ile-de-France est reconduite afin de soutenir des projets visant à favoriser l'accès des jeunes de QPV au patrimoine francilien (voir annexe).
- 4- La santé : il ressort de l'évaluation des contrats de ville que les enjeux concernant la santé des habitants de QPV se sont accrus. Aussi, l'appel à projets 2024 pourra financer des actions favorisant l'accès aux soins et la promotion de la santé en particulier pour les jeunes.

A titre transversal, cet appel à projets vise à soutenir des actions relatives à l'appui à l'ingénierie de projets, à la qualification des acteurs intervenant dans les quartiers de la politique de la ville et aux démarches évaluatives.

Concernant le déploiement du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité » (VRL), l'appel à projets spécifique est également lancé à destination des opérateurs associatifs qui souhaitent financer des sessions de formation d'acteurs de terrain et des journées de sensibilisation (modalités ci-jointes).

Les porteurs de projet sont invités à déposer leurs dossiers de demandes de subvention sur la plateforme dématérialisée DAUPHIN (voir guide de dépôt ci-joint) d'ici le **mercredi 28 février 2024**.

Dans le cas d'une demande de subvention pour une action qui serait reconduite en 2024, l'examen du bilan 2023 fera l'objet d'une attention particulière notamment du point de vue des bénéficiaires touchés et de l'impact des actions menées. Ainsi, les bilans des actions financées en 2023 doivent être obligatoirement saisis sur la plateforme dématérialisée DAUPHIN au moment du dépôt de la demande de subvention 2024. Par ailleurs, des opérations de contrôles pourront être menées au cours de l'année 2024.

La mission ville de la Préfecture de région, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : pref-mission-ville@paris.gouv.fr, se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions concernant cet appel à projets.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME